



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 05 juin 2023

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 09 juin 2023**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. DARRIBEYROS), LAFOURCADE (a procuration pour Mme HERDUAL), Mme REBECHE (a procuration pour Mme CHAPUIS), M. GOSELIN (a procuration pour Mme PARTOUCHE SEBBAN), Mmes COURROS (a procuration pour M. BRUEY), ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), MM. DAUBA, DELAS (a procuration pour Mme THIEBLIN), Mme GARBAY (a procuration pour M. MAULNY), M. FAUVEL (a procuration pour Mme GORGES-LANDES), Mme DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Étaient excusés : M. DARRIBEYROS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DELAS), M. BRUEY (a donné procuration à Mme COURROS), Mme CHAPUIS (a donné procuration à Mme REBECHE), Mme LAPORTE (a donné procuration à Mme ZELLER), M. MAULNY (a donné procuration à Mme GARBAY), Mmes PARTOUCHE SEBBAN (a donné procuration à M. GOSELIN), HERDUAL (a donné procuration à M. LAFOURCADE), GORGES-LANDES (a donné procuration à M. FAUVEL).

Un scrutin a eu lieu, M. DELAS a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C

Délibération n°3

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Commune de TARTAS – Office du tourisme – Chambre d'Agriculture – Convention Marché des Producteurs de Pays du 1^{er} août 2023

Comme chaque année, il est proposé sur le début du mois d'Août d'accueillir le Marché des Producteurs de Pays, en partenariat avec l'Office du tourisme du Pays Tarusate et la Chambre d'Agriculture des Landes.

Cette année, la manifestation se tiendra le Mardi 1^{er} août 2023 sur les allées marines.

Aussi il est proposé :

- De préciser que, comme chaque année, les services municipaux seront en appui technique et logistique
- D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de la convention de partenariat
- D'autoriser M. le Maire à signer tous documents se rapportant à cette manifestation.

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



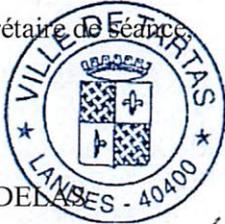
PRECISE que, comme chaque année, les services municipaux seront en appui technique et logistique.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de la convention de partenariat.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents se rapportant à cette manifestation.

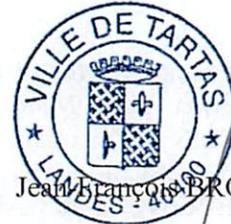
Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,



Julien DELMAS

Le Maire,



Jean-Benoît BROQUÈRES



Convention de partenariat des Marchés des Producteurs de Pays® Département des Landes



La présente convention tripartite passée entre la Mairie, l'Office de Tourisme ou association et la Chambre d'Agriculture des Landes fait état d'acceptation du Règlement intérieur pour l'organisation d'un ou plusieurs Marchés des Producteurs de Pays® (ci-après dénommé MPP), détaillé ci-dessous et pour l'année 2023.
La présente convention est passée entre :

La Mairie de TARTAS Représentée par Mme, M. : BROQUÈRES Jean-François
Intitulé ou fonction : Maire
Adresse : 6 place gambetta
CP / Ville : 40400 TARTAS
Tél. : 05 58 73 44 06 Fax : /
Email : mairie@tartas.fr

ET (rayer si inutile)

L'Association de L'Office de Tourisme du Pays Tarusate
Mme, M. : Cyril DUBOS, Christian MAGNE, David CIAN
Intitulé ou fonction : Co-présidents
Adresse : 151 place gambetta
CP / Ville : 40400 TARTAS
Tél. : 05 58 73 39 98 Fax : /
Email : contact@lesecteurdeslandes.com

ET

L'Association Terroirs et Tourisme, dépositaire et gestionnaire de la marque Marchés des Producteurs de Pays®, représentée par Madame Corinne LACOSTE BAYENS, Présidente de l'Association Terroirs et Tourisme
Chambre d'Agriculture des Landes – BP 279
40005 MONT DE MARSAN Cedex
Tél : 05 58 85 45 08 Fax : 05 58 85 45 31
Email : adeline.airault@landes.chambagri.fr

S'engagent, en signant cette présente convention, à respecter et honorer les articles décrits dans la convention de partenariat pour l'organisation d'un Marché des Producteurs de Pays® selon les modalités ci-après :

A : TARTAS

Le : **Mardi 1er août**

L'Office de Tourisme ou association
[Signature]
Office de Tourisme du Pays Tarusate
151, place Gambetta - 40400 TARTAS
Tél. : 05 58 73 39 98
Mail : contact@lesecteurdeslandes.com



L'Association Terroirs et
Tourisme

Corinne Lacoste Bayens
Présidente Terroirs et Tourisme



Charte d'engagement de l'association pour la tenue d'une BUVETTE lors des « **Marchés des Producteurs de Pays®** » Département des Landes

Pour l'Association : *Office de Tourisme du Pays Tarusate*
Nom du représentant : *Christian MAGNE, Cyril DUBOS et David CEN*
Adresse : *ASA place Gambetta*
CP - Ville : *40400 TARTAS*
Tél : *05 58 73 39 98*
Email : *contact@lecoeurdeslandes.com*



S'engage à :

- tenir le point Buvette et vente de frites (facultatif) sur le Marché des Producteurs de Pays de **TARTAS le Mardi 1er août**
- respecter les critères d'approvisionnement *1
- utiliser de la vaisselle réutilisable (ecocup) et / ou biodégradable *2
- assurer la gestion des déchets (ramassage et changement des poubelles de bouts de table)
- participer localement à la mise en place logistique et aux frais inhérents à l'événement *3
- utiliser les outils de communication mis à disposition par l'Association Terroirs et Tourisme

*1 : pas de sodas « industriels » en dehors de la limonade et du Perrier,
Jus de fruits, fermiers seraient un réel plus,
Sodas artisanaux
Vin au verre du producteur présent sur le marché,
Café, thé, eau
Bière, apéritif du producteur présent sur le marché
Frites fraîches, surgelées ou non, sans pré-cuisson
Sirops et sauces autorisés

*2 : un bon de commande est à votre disposition.

*3 : ces points seront à traités localement avec la Mairie sur la répartition des charges et l'implication technique et logistiques de charge partie.

Signature :

[Signature]
Office de Tourisme du Pays Tarusate
151, place Gambetta - 40400 TARTAS
Tél. : 05 58 73 39 98

Mail : contact@lecoeurdeslandes.com



Vos marques nationales Circuits courts



A Mont de Marsan, le Lundi 16 janvier 2023

Objet : Convention de partenariat Marchés des Producteurs de Pays®

Madame Le Maire, Monsieur Le Maire

Madame la Présidente, Monsieur le Président

Depuis maintenant 2 étés, les Marchés des Producteurs de Pays® ont dû s'adapter aux contraintes sanitaires et aux conditions climatiques exceptionnelles. Malgré ces situations inédites, nous avons réussi à maintenir un haut niveau de qualité de service pour nos clients. Ce franc succès tient bien entendu à votre engagement et à votre sens de l'accueil pour rendre ce moment festif et inoubliable, comme chaque année depuis le début des Marchés des Producteurs de Pays en 2008. Aussi, nous avons à cœur de vous retrouver la saison prochaine pour de plus beaux rendez-vous et pour offrir à nos visiteurs de belles soirées conviviales, gourmandes et festives.

Nos agriculteurs attendent avec impatience la reprise des Marchés des Producteurs de Pays, l'occasion pour eux de parler avec passion et conviction de leurs métiers.

Nous vous remercions pour votre attachement à défendre l'économie de notre ruralité et notre richesse agricole et à valoriser nos agriculteurs et leurs productions.

Vous avez sollicité l'association Terroirs et Tourisme pour accueillir en 2023 dans votre commune un Marché des Producteurs de Pays, témoignant de votre intérêt pour l'animation de votre territoire.

Nous avons le plaisir de vous confirmer que la Commission technique a validé votre projet. Ainsi, se tiendra dans votre commune un Marché des Producteurs de Pays

Le Mardi 1er août

A TARTAS

Vous trouverez ci-après les besoins en tracts et affiches que vous nous avez fait parvenir :

Tracts : 500 (chiffres 2022)

Affiches : 10

Autres : Abris bus :

Association **T**erroirs et **T**ourisme

www.bienvenue-a-la-ferme.com/landes

Siège social
Cité Galliane - BP 279
40005 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél : 05 58 85 45 05
Fax : 05 58 85 45 31

Comptabilité-Administratif :
beatrice.caussarieu@landes.chambagri.fr

Bienvenue à la ferme :
Laure.buthon@landes.chambagri.fr

Marché des Producteurs de Pays :
Adeline.airault@landes.chambagri.fr



Si ces chiffres ne s'avéraient pas exacts, nous vous remercions de nous en faire part au plus tôt.

Vous trouverez ci-joint la convention de partenariat (à conserver) et le récépissé de lecture à nous retourner rempli et signé au plus tard le **15 mars**.

Un annuaire des animations est à votre disposition, à titre d'information et d'aide (vous n'avez nullement l'obligation d'engager un groupe de la liste), il vous sera envoyé par mail. Les réunions de secteurs seront organisées d'ici peu. Vous recevrez un mail avec un lien d'inscription.

Restant à votre écoute et à votre disposition, nous vous prions de recevoir, Madame ou Monsieur le Maire, Madame ou Monsieur la (le) Président(e), nos meilleurs vœux.

Corinne LACOSTE BAYENS
Présidente de Terroirs et Tourisme